



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le 11 décembre 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 07/12/2020

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Pouvoirs : CAZOTTES Aurélien à PEGORAROTTO David

Absents :

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Mme Marine Chambeu a été élue secrétaire de séance.

2020/54. Candidature au label « Territoire engagé pour la nature »

Mme Nathalie Ferrié présente la candidature de la commune au label TEN « Territoire engagé pour la nature ».

Le Gouvernement traduit la volonté d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).

Le Label TEN, « Territoire engagé pour la nature » constitue un engagement des collectivités au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et des Stratégies régionales pour la biodiversité (SRB). Ce dispositif vise à faire émerger, accompagner et reconnaître des plans d'action en faveur de la biodiversité portés par des collectivités.

La candidature au label TEN vise à reconnaître l'engagement de Montbrun-Lauragais par un plan d'actions formalisé sur les prochaines années. Ce plan d'action s'intègre dans tous les domaines de compétences de la collectivité. Si la commune obtient le label TEN, la reconnaissance sera d'accéder plus facilement à des moyens de mise en œuvre (accompagnement, financement, etc.).

Le dossier de candidature a consisté à répondre à 31 questions permettant de décrire le paysage naturel de la commune de Montbrun-Lauragais, et à décrire 3 actions que la commune souhaite mettre en avant pour être reconnue TEN :

Action 1 : Mise en œuvre du PLU votée en 2019 : orientation d'aménagement et de programmation Trames Vertes et Bleues.

Les objectifs sont les suivants :

- Préserver les réservoirs de Biodiversité et les corridors écologiques participants à la trame Verte et Bleue.
- Faire de la trame Verte et Bleue, un élément de composition communale dans les futures opérations d'aménagement.
- Restaurer et renforcer les continuités écologiques et notamment les haies.
- S'appuyer sur les déplacements doux, pour favoriser la Biodiversité.

Action 2 : Formation et éducation à travers la gestion des espaces publics.

La Mairie a signé en 2017, une convention de 10 ans avec le Collectif Associatif Grains De Pollen, avec pour objectif la préservation de la Biodiversité, et la sensibilisation des habitants.

- Formation / Action des élus, personnels communaux et des habitants : taille douce, réhabilitation des haies, potager collectif en permaculture.
- Sensibilisation de la population aux enjeux de la Biodiversité, transformation des espaces verts en réservoir de Biodiversité.
- Sensibilisation et vulgarisation sur les risques liés à l'emploi de produits chimiques.

Action 3 : Valoriser la Biodiversité : développement des circuits courts en Bio.

- Continuité et développement du marché de producteurs Bio et Fermiers.
- Conseiller et appuyer d'autres agriculteurs vers une transition Bio.
- Création d'une structure type SCIC, pour permettre le développement des circuits courts en s'associant à la Boulangerie.

- Accueillir de nouveaux projets « Engagés Nature » pour dynamiser le centre bourg.

Ces actions sont en lien avec les compétences de la commune et sont proportionnées à ses capacités d'intervention. Elles concrétisent une démarche de progrès et sont évaluables. Enfin, ces actions seront mises en place sur une durée de 3 ans.

La commune de Montbrun-Lauragais a candidaté pour être reconnue "Territoire engagé pour la nature" par l'Agence Régionale de la Biodiversité, l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Région Occitanie. De nombreuses actions de la commune, engagées ou en projet, s'inscrivent parfaitement dans ces objectifs, selon les 3 actions proposées.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de candidater pour devenir "Territoire Engagé pour la Nature" et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 17/12/2020
Rendu exécutoire le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

